

Audition des représentants du personnel par la mission Cotis-Duport : cause toujours, tu m'intéresses !

un rapport biaisé pour un projet destructeur

Compte rendu de l'audition de la mission Cotis-Duport du 12 novembre 2008 à 13h30.

Présents :

- pour la mission, J.P. Cotis, V. Madelin, un représentant de JM. Bertrand (secrétaire général des ministères Santé-Travail), une représentante du Meddat. J.P. Duport est en retard, excusé par M. Cotis.
- pour les représentants du personnel, une délégation de 34 personnes, représentants les intersyndicales et les comités de défense de l'Insee et des SSM, dont sont présents ce jour des représentants des organismes suivant : Insee, Depp, Sessi, Drees, Dares, SOeS

Derrière la porte de la salle, un rassemblement d'environ 200 personnes de l'Insee mais aussi de SSM (Dares par ex) est présent et a accueilli bruyamment les interlocuteurs de l'administration.

J.P. Cotis annonce qu'il doit s'absenter à 15h30 pour se rendre à l'Assemblée Nationale, où le budget de l'INSEE doit être discuté. Le rapporteur de l'Assemblée Nationale s'interroge sur l'opportunité du projet de délocalisation et a auditionné Cotis sur la taille du pôle statistique qui ferait un moindre mal et serait raisonnable.

Préambule des représentants du personnel pour regretter à nouveau la confusion dans laquelle se sont faites les convocations à cette audition et la non reconnaissance, à cette occasion, des collectifs de défense en tant qu'interlocuteurs de droit alors que ce sont eux qui portent et organisent la mobilisation des personnels depuis le début.

Lecture par J. Herviant de la déclaration commune des intersyndicales et des collectifs de défense.

Au cours de la lecture, arrivée de J.P. Duport, accueilli « en musique » par le rassemblement qui l'attendait à l'entrée de la salle.

Réponses de J.P. Duport et J.P. Cotis aux différents éléments de la déclaration

❖ Points communs :

- Les deux rapporteurs sont d'accord pour annexer la déclaration qui vient d'être lue au rapport qu'ils doivent produire pour fin novembre, date confirmée par J.P. Cotis.
- Ils rappellent que le rapport appartient à celui qui le commande, donc au premier ministre, et que dans ce cadre, c'est lui qui décidera d'une part de le rendre public ou pas, d'autre part des décisions qui suivront. Il n'est donc pas question que la mission rencontre les organisations syndicales et/ou les collectifs de défense pour leur présenter le rapport avant de le rendre au premier ministre.
- Les deux rapporteurs précisent que ni l'un, ni l'autre n'ont été demandeur d'une délocalisation d'une partie de la statistique publique mais qu'une fois la demande gouvernementale exprimée et adressée à eux, ils doivent y répondre. Tous les deux reconnaissent également que cette délocalisation aura un coût et qu'elle ne doit pas remettre en cause les investissements actuels de la statistique publique. Il y aura donc un chapitre important à consacrer aux moyens d'accompagnement de cette délocalisation.
- Aucun des deux n'avance de réels arguments pour montrer en quoi ce projet serait bon pour la statistique publique, ils sont plutôt sur la position « on va essayer de limiter les dégâts ».
- Ils ont dit « si le projet... »...

❖ La position de J.P. Duport :

- o Il est attaché à la qualité de la statistique publique en tant que vice-président du CNIS, mais il pense que le fonctionnement de l'appareil de l'Etat à l'heure de l'informatique et des nouvelles technologies ne peut plus être celui du XIXe siècle *[on appréciera ici la finesse de la remarque et l'estime de ce monsieur pour les agents de la statistique publique !]*
Il ne peut pas laisser dire qu'aller à Metz nuirait à la qualité, ni qu'une délocalisation bien pensée, avec des moyens, mette en péril cette qualité. Les technologies modernes et la recherche de synergies (avec Eurostat par exemple) devraient permettre de transformer cette délocalisation imposée en événement réussi. De manière générale, il est de toutes

façons pour une délocalisation d'activités parisiennes en province et a piloté à ce titre plusieurs délocalisations quelle que soit la majorité en place [*le SESSI à Caen et le SCEES à Toulouse, c'est lui !*]. En cela, il remet fortement en cause notre argument de proximité exprimé dans la déclaration, qui daterait « d'avant les chemins de fer » [*on appréciera là encore la petite fleur, alors même qu'il n'a pas entendu le début de la déclaration...*]

- Il reconnaît la synergie entre études et statistiques
- Il est pour un débat large au CNIS sur la statistique publique
- Il ne pense pas qu'il existe de méfiance du politique vis-à-vis de la statistique et des études [*vous avez déjà entendu le gouvernement critiquer les chiffres vous ??*]
-

❖ **La position de J.P. Cotis :**

- C'est la mauvaise période pour décider d'un gros projet comme celui-là surtout que l'INSEE est déjà largement déconcentré et contesté sur ses chiffres.
- L'opération de délocalisation doit être pensée dans un contexte « soutenable » pour les agents et la statistique publique. Cela implique de choisir la taille adéquate et d'étaler l'opération dans le temps (points soulignés à plusieurs reprises lors de la rencontre).

Sur les attitudes des deux rapporteurs :

- J.P. Cotis reste dans une attitude compatissante, faisant mine de partager l'inquiétude des personnels et d'œuvrer pour un « moindre mal »
- J.P. Duport est offensif, assez méprisant et provoquant, voulant nous faire passer pour des rétrogrades qui s'en seraient arrêter au XIXe siècle, parisiens. Il est arrivé 20 minutes en retard, est sorti en pleine séance pour répondre à son téléphone.

Suite à ces premières réponses, la délégation a demandé une interruption de séance de 10 min pour discuter, notamment au vu de certaines réponses choquantes.

A la reprise, plusieurs personnes de la délégation ont pris la parole.

Le personnel de la statistique publique n'est pas opposé à l'aménagement du territoire et le fait savoir ! J. Herviant rappelle à J.P. Duport que déjà 2/3 des effectifs de l'INSEE sont en province et que la délocalisation de travaux en province existe à l'INSEE depuis longtemps, y compris des travaux de conception. A ce titre, les reproches qu'il nous fait sur notre « conservatisme » ne sont pas audibles.

Comment peuvent-ils résoudre l'équation 10% des personnes « suivent » la délocalisation et la qualité des travaux n'en est pas affectée ?...

L'équation peut se résoudre selon un scénario du « moins pire » pour combler les 80% à 90% de personnes qui ne bougeraient pas en modulant la taille du pôle dans le temps, en profitant des départs en retraite, en demandant des effectifs supplémentaires pour une période limitée afin d'organiser la mise en place. Tout cela doit s'étaler dans la durée. Cela doit se faire « dans les meilleures conditions » en demandant au gouvernement des mesures d'accompagnement fortes. Cela ne paraît pas impossible à J.P. Duport qui monte la proportion de personnes mobiles à 25 %-30 %. J.P. Cotis précise qu'il s'agirait d'une opération compliquée, pas parfaite, où les mesures d'accompagnement auront toute leur importance, tout en reconnaissant qu'obtenir ces mesures, ce n'est pas gagné !

Les rapporteurs sont ils libres de leurs propositions ? En d'autre terme, ce rapport présente t-il différents scénarii (dont celui de ne pas bouger) argumentés afin que le commanditaire puisse décider en toute connaissance de cause ? Quand et où cette décision sera-t-elle débattue ? Pourquoi ce rapport ne peut il pas être rendu public, y compris les diverses auditions réalisées auprès des ministres ?

Les rapporteurs s'engagent à demander au 1^{er} ministre de rendre public le rapport le plus rapidement possible puisqu'ils travaillent régulièrement ensemble sur le sujet. Le rapport présente un scénario central avec plusieurs hypothèses. Ce sera donc un rapport « fermé », il ne sera pas ouvert pour une éventuelle concertation ensuite dans le cadre normalement prévu des accords signés au niveau ministériel sur le dialogue social. Cela met clairement à mal l'indépendance des rapporteurs dans l'exercice de leur mission et la double casquette de J.P. Cotis va dans le même sens.

Les diverses auditions ne seront pas retranscrites telles qu'elles, notamment celles avec les ministres des SSM rencontrés car les ministres ont désiré s'exprimer dans la discrétion. Elles seront utilisées dans le rapport au besoin.

Les rapporteurs disent baser leur scénario sur le volontariat de la mobilité. Ils disent préconiser des mesures d'accompagnement à la hauteur. Comment cela peut-il s'appliquer sans heurts compte tenu du projet de loi sur « la mobilité et le parcours professionnel des agents de la fonction publique » qui pourrait être votée prochainement et compte tenu du fait que pour une partie des agents de l'Insee, la contrainte de mobilité existe déjà ? Quel volontariat si tous les postes sont à Metz ? La mise en place de la nouvelle carte judiciaire est déjà beaucoup retardée car les mesures annoncées par le ministre ne sont pas suivies d'effet.

Les rapporteurs précisent en effet que seule la mobilité géographique ne sera pas imposée aux agents, la mobilité fonctionnelle reste une éventualité forte pour ceux qui ne suivraient pas leurs travaux à Metz. Cette mobilité peut s'entendre de façon large (hors du SSP ? entre DR ?).

Les représentants syndicaux des ministères présents insistent sur l'importance de la présence des SSM en leur sein, sur les synergies qui existent entre les différentes directions, celles entre études et statistiques, et qui seraient mises à mal par une délocalisation totale ou partielle. Les agents du ministère du Travail, déjà fortement impacté par la RGPP, sont très inquiets d'une éventuelle disparition de la Dares. Qu'en pensent les rapporteurs ?

J.P. Cotis redit son attachement à la présence des SSM au sein des ministères en tant que vecteurs d'une culture économique et statistique. Il ne faut pas faire porter le poids de cette délocalisation trop fortement sur ces derniers, il faut répartir l'effort. J.P. Duport ajoute qu'il est surtout nécessaire de « garder les éléments d'un lien du SSM avec le ministre » sur un même site. Il faut donc comprendre que les SSM peuvent toujours être impactés plus ou moins fortement par le projet.

J.P. Cotis est conscient du danger de séparer études et production, il n'a donc pas prévu cela dans son rapport.

Il ne souhaite pas déshabiller les DR pour risquer la fermeture de celles-ci.

Les deux rapporteurs ont précisé qu'ils ne feraient pas partir un service entier.

[On peut se demander comment ils comptent résoudre cette équation et quels services ils proposeront à la délocalisation au regard de toutes ces promesses !!]

Comment la conjoncture actuelle des DR est-elle prise en compte dans ce projet ? Paieront-elles en terme d'effectifs la réalisation de cette délocalisation ? Quel est l'effectif seuil d'une DR ?.

V. Madelin précise que cette contrainte est prise en compte dans la réflexion, que les effectifs « planchers » diffusés dans la note sur le moyen terme Insee sont virtuels et qu'une DR peut fonctionner avec peu de personnes, elle prend exemple de la Corse _

JP Cotis réaffirme que la question de la soutenabilité du projet est centrale.

Pour conclure, les représentants du personnel et des comités de défense disent avoir l'impression que les rapporteurs les ont écoutés mais ne tiennent pas compte de leurs arguments. Ce dispositif n'est pas normal, ce projet n'est pas possible à entendre : la mobilisation des personnels se poursuivra !

J.P. Cotis constate notre détermination.

Cette rencontre a d'une part montré la détermination du personnel contre ce projet de délocalisation (rassemblement à la DG devant la salle, mais aussi dans certaines DR).

Il a été l'occasion de redire les arguments, non contrecarrés par les rapporteurs, ni le gouvernement, que ce projet fait courir un risque énorme pour la statistique publique. Ces arguments seront annexés au rapport qu'établiront MM Cotis et Duport.

Mais elle a aussi été une nouvelle occasion de constater que c'est bien une décision arbitraire du gouvernement que nous combattons : les arguments ne pesant pas, c'est notre mobilisation, son ampleur et sa durée qui seuls pèseront dans la balance !